

GUÉNANGE

Drones en action contre les chenilles processionnaires

Utiliser un drone pour mieux cibler les nids de chenilles urticantes et tester un nouveau biocide en amont de son homologation. Telle est l'expérimentation nationale menée depuis lundi à Guénange, dans la forêt de chênes.

• LE 07/05/2019 A 05:00



La Ville a tenté de détruire les chenilles en coupant des arbres ou en brûlant des nids. En vain. Les résultats du traitement par drone sont attendus avec impatience. Photo RL /Pierre HECKLER

À Guénange, ces dernières années, la présence massive des chenilles processionnaires du chêne empoisonne le printemps des habitants. Leurs poils urticants volent au vent, se collent à la peau et provoquent brûlures et démangeaisons. Cette fois, la lutte contre les indésirables monte d'un cran : une équipe de l'Institut national de la recherche agronomique (Inra) a fait le déplacement pour expérimenter un biocide censé éliminer les larves.

Particularité supplémentaire : l'application du produit se fait à l'aide d'un drone. Les premiers survols de la forêt ont débuté lundi et doivent se prolonger jusqu'au 9 mai, si les conditions météo le permettent.

Une bactérie naturelle

Le produit que vient tester l'Inra est un biocide à base du bacille de Thuringe. Cette bactérie naturelle a déjà été largement utilisée par le passé mais ses conditions d'utilisation se sont durcies. Ce sont surtout ses agents supports qui doivent être les plus vertueux possible. « Actuellement, il n'y a plus de produit homologué sur le marché français en biocide, c'est-à-dire en traitement visant à protéger les populations. C'est à ce titre que nous avons eu le feu vert de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) pour mener une expérimentation », résume Jean-Claude Martin, ingénieur de recherche à l'Inra.

Le recours au drone fait aussi partie de l'expérimentation. La société Agrobio Tech est venue des Alpes-Maritimes pour tester la capacité de ses engins (plus de 2 mètres de diamètre, 24 kilos chargés) à viser juste.

Davantage de précision

« L'idée principale consiste à n'utiliser que la juste dose de produit. Le drone permet un dépôt très ciblé, qui forme un cône de gouttelettes de trois mètres environ. Le produit ruisselle ensuite », détaille Robert Bigel, pour le bureau d'études spécialisé dans l'environnement.

Une opération similaire a été menée l'an passé à Nice sur les chenilles processionnaires du pin. « Les résultats ont été probants mais il nous manquait une expérimentation sur les processionnaires du chêne pour pouvoir demander l'homologation du produit », indique Jean-Claude Martin. Finalement, le cas de Guénange tombait bien.

Après application, la substance agit en une dizaine de jours. Elle n'est active que sur les larves de chenilles. Les jours de pulvérisation, les promenades en forêt sont interdites et les riverains sont invités à fermer leurs fenêtres. Simple mesure de précaution : « En réalité, le produit ne sent pas très bon et il est collant », assure l'ingénieur de l'Inra.